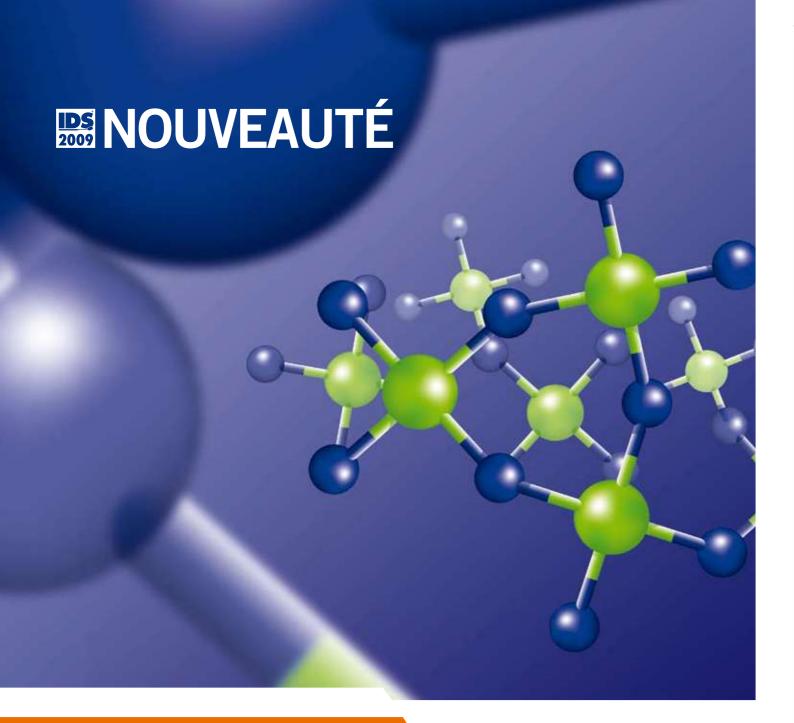


PROTHÈSE AMOVIBLE COMPLÈTE de l'examen initial au suivi

BRUXELLES • SAMEDI 6 JUIN • 40 UA DOMAINE 7



UN AMARRAGE EN TOUTE SÉCURITÉ

Futurabond M

Un minimum de travail pour un maximum d'adhésion

- Mordançage, primer et adhésif en une seule étape
- Une application simple et rapide
- · La nanotechnologie pour l'adhésion stable et régulière et une étanchéité permanente

L'adhésif mono-composant et auto-mordançant de la gamme Futurabond – renforcé aux nanoparticules









Sommaire

- La photo > 4
- Programme 2009 > 7
- Prochaine activité > 9
 - Accréditation > 11 Peer-reviews 2009
- L'actu médicale > 12
- Pratique clinique > 14 La PAC supra-implantaire
 - Reportage > 25

Les 4 facettes de l'IDS

• Forum > 33

Courrier des lecteurs

• Petites annonces > 36

• Inscriptions > 39

Retrouvez le programme du COD sur www.cod.be

Le Journal d'Omnipratique Dentaire est une publication du Collège d'Omnipratique Dentaire ASBL

Pour nous contacter et pour recevoir gratuitement le $\ensuremath{\mathsf{JOD}}$: B.P. 1091 - B 6000 Charleroi 1 Tél. 04 73 41 51 67 (répondeur) Fax 071 33 38 05 info@cod.be

Abonnement pour l'étranger : EU: 35 EUR/an

Monde: 60 EUR/an Website: www.cod.be

Infos pour la publicité : 04 73 41 51 67 La publicité paraît sous la responsabilité exclusive des annonceurs Les noms de marque cités dans les articles constituent des indications pour le lecteur et non de la publicité

Fortis Banque: 001-3545567-02 IBAN : BE 32 00 13 5455 6702 **BIC: GEBABEBB**

Éditeur responsable : Dentiste Th. VANNUFFEL, LSD 28 rue du Moulin Blanc - B 7130 Binche Les articles signés n'engagent que la responsabilité de leur auteur

© Copyright Collège d'Omnipratique Dentaire asbl, 2009 Reproduction interdite sauf accord



Après lecture, collectionnez ou recyclez SVP

Maintenant en SingleDose!

d'une séquence opératoire où un délai d'un an prend place entre la réalisation d'une prothèse et la pose des implants. On appelle cela la charrue avant les bœufs — à moins qu'il ne s'agisse d'ânes? Mais que d'idées noires. On l'avait pourtant dit : pensée positive ! En voici une : venez donc (ré)apprendre la prothèse amovible com-

Pensée positive

C'est une manière de lutter contre le pessimisme ambiant et l'im-

mobilisme. Les Anglo-Saxons l'appellent wishful thinking. La pen-

sée positive. L'autosuggestion consciente d'Émile Coué. Voir en tout, et tout le temps, la faisabilité des choses — et s'appuyer sur

Mais parfois difficile. Le nouveau chambardement de Nomenclature au 1er mai dernier nous montre à souhait que l'acceptation de certaines mesures requiert parfois de gros efforts d'autosuggestion. Au

Bien entendu, si le but ultime est un renforcement de la couverture sociale au moyen de « nouvelles initiatives », le principe d'un phasage

est plutôt de bonne administration... à la première condition que les moyens budgétaires suivent les années ultérieures — ce qui est loin d'être acquis de nos jours — sans quoi l'étape de départ risque de perdurer dans ses cruels et injustes manquements. Et aussi, à la

seconde condition que le phasage ait été conçu raisonnablement.

Prenons un exemple : le détartrage sous-gingival est introduit, avec

surfaçage radiculaire éventuel, une fois tous les trois ans, pour la

catégorie d'âge de 18 à 40 ans. Oui : 18 à 40 ans ! Est-ce une bonne

politique de santé parodontale que de consacrer des moyens à cette

catégorie de patients? N'est-ce pas précisément après 40 ans que

le risque de maladie parodontale est le plus commun, et dès lors

Autre exemple : l'introduction de 2 implants mandibulaires. Certes,

c'est une révolution. Mais à quel prix! Il nous faut accepter l'idée

du nivellement par le bas (quid des patients qui font le choix sé-

curitaire de 4 implants?), d'une obligation de résultat (tiens!), et

cette image pour avancer. C'est élégant.

premier rang: les catégories d'âge.

Là, le bas blesse en ce mois de mai.

l'intervention la plus utile en termes globaux ?

plète au COD. C'est possible le 6 juin prochain à Bruxelles. Avec deux implants mandibulaires. Ou quatre. Attention : les pra-

ticiens maîtrisant ces techniques vont désormais clairement se distinguer des autres.

Et sans implants aussi. Pour tous ces patients... qui n'ont pas l'extrême bonheur social d'être des septuagénaires.



SMart. La plus brillante combinaison performance-design-simplicité.





Découvrez le système cone beam 3D KODAK 9500 La 3D grand champ repensée

Carestream Health

© Carestream Health, Inc., 2009. La marque Kodak et l'habillage commercial Kodak sont utilisés sous licence de Kodak.

 $\begin{array}{l} {\it Visitez~www.kodakdental.com/global/9500} \\ {\it ou~appelez~le~00800~4567~7654} \end{array}$



PROGRAMME 2009 • VISEZ HAUT

Ci-contre les activités du COD encore programmées pour les prochains mois de 2009.

Comme d'habitude, nous vous offrons le programme parfait pour l'omnipraticien : des sujets variés, des conférenciers variés, des endroits variées.

Attention : certaines activités connaissent un succès colossal et seront certainement « sold out ». Il s'agit notamment de la journée d'imagerie et du Dental Thema Day Bruxisme. À bon entendeur...

Le JOD n°37 spécial programme 2009 reprend tous les détails illustrés.

Vous l'avez égaré?
Demandez-vous un
nouvel exemplaire
en téléphonant au
0473/41.51.67 ou en
envoyant un mail à
info@cod.be.

Nous nous ferons un plaisir de vous l'envoyer rapidement et gratuitement!



BRUXELLES UCCLE SAMEDI 6/06/09

Prothèse amovible complète : de l'examen initial au suivi



NAMUR VENDREDI 2/10/09

Imagerie: entrons dans la 4è dimension!



CHARLEROI SAMEDI 7/11/09

Dites "Précieux comme l'émail" !



BRUXELLES UCCLE SAMEDI 12/12/09

Dental Thema Day « Bruxisme »
ACCRÉDITATION DEMANDÉE: 20 UA 1 + 20 UA 7



BRUXELLES LAMORAL / CHARLEROI / GEMBLOUX

Les peer-reviews du COD

Tous les détails en quelques clics sur www.cod.be

BRUXELLES UCCLE

SAMEDI 6 JUIN 2009

Prothèse amovible complète: l'examen initial au suivi



Objectifs de ce cours — Oui, la prothèse amovible complète existe encore! Qu'elle soit « simplement » muco-portée ou qu'elle repose sur un système de rétention complémentaire, elle continue d'être une solution réaliste et accessible à un édentement qui ne régresse guère.

Et oui, la prothèse amovible complète demeure un défi pour tous les praticiens, même ceux quii ont réalisé des centaines de cas, tant les facteurs d'échecs se multiplient au cours de la procédure.

C'est pourquoi cette journée à été conçue comme un bilan clinique de A à Z : comment assurer, dans tous les cas de figure, une PAC optimale en 2009 ? Comment éviter les pièges ? Comment garantir la satisfaction du patient ?

PROGRAMME

9h00 De l'examen initial à l'empreinte secondaire

11h00 L'enregistrement de l'occlusion

13h30 Le montage des dents

15h30 L'insertion et le suivi prothétique

CONFÉRENCIERS

Olivier Hue DCD Maître de conférences Université Paris VII Membre de l'Américan Equilibration Society, de l'International College of prosthodontics et de la Pierre Fauchard Academy





Marie-Violaine



Bulletin d'inscriptions en avant-dernière page ou sur www.cod.be



DECOUVREZ LA NOUVELLE GENERATION ANKYLOS®:

ANKYLOS® C/X avec l'option d'indexation et bien plus encore ...

Le nouvel implant **ANKYLOS® C/X** avec sa connexion conique spécifiquement développée pour la préservation des tissus vous plonge dans la technologie implantaire de l'avenir :

- Indexation ou non-indexation avec un seul et même implant
- Nouveau système de mise en place simplifié
- Concept prothétique optimisé
- Double emballage stérile parfaitement sûr avec son « implant-shuttle »

Intéressé?

Internet: http://ankylos.dentsply-friadent.com

Téléphone : 03-458 41 71





Les plus polyvalents de leur génération!

laser ND:YAG: DEKA Smarty A10





Diode Laser de CML CREATION

laser type Co2 COULAM 15 W





laser Erbium HOYA ConBio

Applications principales : parodontologie **Endodontie**

Désensibilisation des collets Chirurgie des tissus mous Chirurgie conservatrice

Prothèses

DEKA Smarty A 10 : la plus haute avancée dans la technologie ND:YAG à courte impulsion pour les applications dentaires. 1064 nm - 10 w

Diode Laser, appareil rechargeable et autonome avec pédale sans fil wireless.

810 nm - 7 w (paro, endo, tissus mous).

laser de type Co2 COULAM 10600 nm - 15 w (tissus mous).

Laser Erbium Hoya ConBio 2940 nm - 10 w(toutes applications, tissus



Diminuer les échecs, réduire au maximum les interventions invasives, améliorer les pronostics, accélérer les phases de cicatrisation, améliorer sans cesse le confort du patient, ne serait-ce pas par ces "petites ambitions quotidiennes" que nous nous approcherons de la vision qu'avait Léonard de Vinci de la perfection. "

Dr Philippe Chastagnol, Paris 75008

DISTRIBUTION EXCLUSIVE PAR

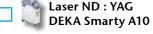


BP 10201 - 60631 CHANTILLY cedex

www.nf-diffusion.com • mail : contact@nf-diffusion.com

Mob: +33 (0) 6 11 41 70 10 • Fax: +33 (0) 3 44 63 14 08

Demande d'information









Date:

Signature:

Peer-reviews 2009

Objectifs de nos peer-reviews — L'objectif premier de nos peer-reviews est de vous offrir le service complet en matière d'accréditation, aussi bien à Bruxelles qu'au centre de la Wallonie. D'ailleurs nous vous garantissons une capacité de pas moins de 680 sessions, ce qui représente l'accréditation de 340 praticiens! Mais nous voulons aller au-delà sur le plan de la valeur ajoutée : nous vous offrons un véritable débat de profession, dans le respect de l'esprit et de la lettre de ces réunions de Consœurs et Confrères. Une chaleureuse convivialité se dégage de nos peer-reviews. Demandez à ceux qui sont des habitués : ce n'est pas pour rien s'ils reviennent chaque année !

Cette année, nous vous proposons un thème clinique (« La digue, cette inconnue ») et un thème sociétal (« Hier, j'étais dentiste... ») : de quoi passer 3 heures variées, en apprenant et en échangeant du concret avec ses pairs.

ATTENTION: comme toujours, les inscriptions sont très rapides, et certaines sessions sont complètes ou sur le point de l'être. Alors, sécurisez vite votre participation, car il n'y aura pas de place pour tout le monde!

COMPLET = trop tard



Détails, adresses et plans d'accès sur www.cod.be

	à renvoyer complété au COD asbl ignements complémentaires éventu	,	,
N° INAMI : Adresse : Code postal :	Localité :		ÉCRIRE LISIBLEMENT EN CAPITALES SVP (NOUS NE POUVONS DONNER SUITE À DES BULLETINS ILLISIBLES OU INCOMP
•	l'attestation fiscale, si différent		
	tuite, et je m'inscris à 2 peer-reviews 20		
et je bénéficie dono Je choisis de ne pa et je règle donc po	(ou je m'inscris simultanément) à au m c pour mes 2 peer-reviews du montant s m'inscrire pour le moment aux activit ur mes 2 peer-reviews le montant de b nez autant de cases que vous le souhaite	fidélité (j'empoche une réduction és de formation continue COD en ase	de 100 euros)
Je 28/05 Lamoral	Sa 19/09 Charleroi IESCA	Sa 17/10 Gembloux 3 Clés	Je 3/12 Lamoral
□ 08h30 + 10h15	1 08 COMPLET	O8COMPLET	□ 08h30 + 10h15
□ 12h00 + 13h45 /	□ 12h00 + 13h45	□ 12bcomp[] □ 15h30 + 17h15	□ 12h00 + 13h45
•	tant de l'inscription sur le compte du Corte de crédit pour le montant de l'inscrip	DD 001-3545567-02 (IBAN : BE 32	00 13 5455 6702 - BIC : GEBABEBB
UISA -	N° N°		exp. /
Nom & prénom du titu	laire figurant sur la carte :		
marque mon accord a	vec les conditions générales du CO	D (Lire sur www.cod.be).	

ĖLEXWTĖLEXWTĖLEXWTĖLEXWTĖLEXWTĖLEXWTĖLEXWTĖLEXWTĖLEXWTĖLEXWTĖLEXWTĖLEXWTĖLEXWTĖLEXWTĖLEXWTĖLEXWTĖLEXWTĖLEXWTĖL

MÉDECINS

Portefeuille à plat

Selon une enquête réalisée aux Pays-Bas et publiée par mediplanet.be, le médecin généraliste belge est le moins bien payé d'Europe. Dans les pays où les médecins exercent à titre d'indépendants (Pays-Bas, Allemagne, Belgique, France et Angleterre), la moitié des revenus est absorbée par les charges professionnelles, quel que soit le montant des rentrées.

Le nombre de patients par médecin varie fortement entre pays. Les médecins français ont en moyenne 622 patients, leurs confrères néerlandais 2.500. En comparant le montant des revenus par patient. on constate que les médecins belges gagnent le moins et que les généralistes allemands sont en tête, avec trois fois plus.

Cabinet jacking

Une Consœur médecin généraliste à Aiseau-Presles a été attaquée et mise en joue durant sa consultation, à la mi-férvrier. Armés et gantés, les malfrats ont exigé les portefeuilles et valeurs de la dizaine de patients présents, puis se sont dirigés vers le cabinet du médecin et ont obtenu les clés de son véhicule, avec leguel ils ont disparu.



Accord en berne

À l'opposé des dentistes, les médecins sont de plus en plus nombreux à refuser l'Accord tarifaire. Le pourcentage de refus atteint désormais 17%, et ce sont les Bastognards qui sont les plus ré-



tifs avec près de 38% de rejets. Pas de crainte de dérapage à avoir toutefois : il suffira de changer les règles de comptage au bon moment, comme ce fut fait pour les praticiens de l'art dentaire.

Pénurie ? Mon œil!

Face à la crainte de pénurie de médecins, le Groupement Belge des Spécialistes (GBS) avance sa propre hypothèse et parle de « pénuries ressenties » mais non réelles. Selon l'association, les chiffres montrent une augmentation du nombre de médecins. Ainsi les pédiatres ont progressé de 19% depuis 2002. Quant aux généralistes agréés, ils sont passés sur la même période de 13.640 à 14.144.

Face aux divergences de vue entre les acteurs concernés quant à l'existence ou non d'un risque de pénurie, on attend avec impatience les résultats du cadastre sur l'activité des 44.727 médecins enregistrés en Belgique (1 pour 235 habitants). Et là, tous regardent en direction de la Ministre Onkelinckx... comme sœur Anne.

Y a le feu!

Une enquête menée aux Pays-Bas a montré que près de 5% des travailleurs sont confrontés à un burn-out et que 16% courent le risque d'en développer un.

Le burn-out reste toutefois un phénomène « extrême », qui ne survient qu'après une longue exposition au stress. Tous les travailleurs n'ecourent dès lors pas le même risque. Sur l'ensemble des professions, ce sont les médecins généralistes (41%) qui courent le plus grand risque de burn-out, suivis par les accoucheurs et psychiatres (23%), les journalistes (21%) et les infirmiers (18%). Et vous voudriez que les jeunes fassent médecine?

DENTISTES

La parodontite déclenche-telle le sida?

Kuniyasu Ochiai, du département de microbiologie à l'Université du Japon à Tokyo, s'est penché sur un groupe de bactéries à l'origine des maladies parodontales, qui produisent une grande quantité d'acide butyrique. Ce dernier entrave le fonctionnement des enzymes HDAC chargées de freiner la prolifération du virus du sida dans l'organisme. "Une maladie parodontale peut provoguer le développement du sida chez des personnes séropositives, bien que la probabilité dépende largement de leur résistance physique", a déclaré le chercheur. Cette étude, publiée dans le Journal of Immunology de mars 2009, doit à présent être confirmée in vivo chez

Moralité: si vos gencives saignent, sortez couverts!

Numerus clausus toujours suspendu

Début mars, le moratoire suspendant la mise en place du numerus clausus a été prolongé en Communauté française. La majorité texte, le MR s'abstenant.

En dépit de cette suspension dans l'organisation pratique du contingentement, le nombre d'attestations reste bel et bien limité demander ce que vont devenir les diplômés de ces années désorganisées ? Toutefois, l'INAMI a déjà



l'expérience de concours de sélection pour les kinésithérapeutes; un modèle semblable pourrait être mis en place pour les dentistes. Quant à ceux qui ne seront pas repris... qu'ils règlent leur compte à ce moment avec la Ministre Marie-Dominique Simonet!



PATIENTS

Fumer, ça rapporte gros

Huit millions de dollars, c'est la PS-cdH et Ecolo ont soutenu le somme que le cigarettier Philip Morris USA devra payer à la veuve d'un fumeur décédé à l'âge de 55 ans des suites de son addiction vieille de 40 années. Le Tribunal de Fort Lauderdale a toutefois au niveau fédéral, et on peut se rejeté la demande initiale, qui était de 139 millions. Rien qu'en Floride, plus de 8.000 autres cas similaires sont pendants devant

la justice, et ce cas, qui laisse une large part de responsabilité au fumeur, devrait faire jurisprudence. Toutefois, Philip Morris a décidé d'aller en appel, estimant que les 8 millions de dollars sont décidément trop cher payés.

Trop chers aussi sans doute, les 1.750 millions d'euros qu'ont rapportés au Trésor fédéral belge la vente des divers produits tabagiques en Belgique en 2008...

Séropositif? On le saura!

Révolution en matière de secret médical : un médecin pourra désormais informer le partenaire d'un patient de la séropositivité de ce dernier. Le Conseil de l'Ordre des médecins rappelle toutefois que «l'état de nécessité invoqué par un médecin doit être admis avec une quasi-certitude par le juge disciplinaire ou pénal et la société» et que le médecin reste «seul habilité à décider, en conscience et au cas par cas, s'il y a état de nécessité qui justifie qu'il viole le secret médical».

Hospi: chambre particulière encore et toujours plus chère!

La Mutualité socialiste vient d'actualiser son outil comparatif des coûts hospitaliers. Les résultats de l'analyse montrent que le prix d'une hospitalisation en chambre double se stabilise désormais. En effet, en chambre à deux lits, la progression est de 3% par an, du-





rant la période 2006-2007, contre 5 à 6% entre 2002 et 2005, pour une série d'interventions courantes (grossesse, prothèse du genou...). Par contre, les coûts sont toujours à la hausse en chambre particulière : le coût moyen à charge du patient est trois à quatre fois et demi plus élevé qu'en chambre commune, et deux à trois fois plus élevé gu'en chambre à deux lits.

On relève également une augmentation spectaculaire des frais matériels, même pour les patients Omnio en chambre commune. Ces augmentations atteignent jusqu'à 104% pour un traitement de la hernie inquinale par voie endoscopique, par exemple!

Enfin, l'étude met en lumière des différences entre hôpitaux, et la Mutualité socialiste d'en tirer la conclusion qu'il faut faire jouer la concurrence : elle vient d'ailleurs de publier les tarifs hospitaliers sur son portail Internet.

Mais le prix seul compte-t-il ? Des différences ne sont-elles pas justifiées ? La Mutualité socialiste ne répond pas à ces questions.

Ah ces jeunes Wallons!

Le Conseil Economique et Social de la Région Wallonne (CESRW), dans son rapport annuel intitulé « Regards sur la Wallonie », a révélé mi-février que, au 1/1/2008, la population wallonne atteignait 3.456.775 habitants, avec une légère majorité de femmes (51,5%). La population wallonne a ainsi

augmenté de 20.896 unités sur un an. La plupart des Wallons (59,3%) sont âgés de 20 à 64 ans. Les moins de 20 ans représentent 24,3% de la population.

Par rapport aux statistiques de l'ensemble du pays, on constate que la Wallonie compte proportionnellement plus de jeunes et moins de personnes âgées. Le balancier des transferts va-t-il s'inverser en raison du vieillissement flamand?

PHARMACIENS

Trafic de médocs

Un Liégeois vient d'être condamné pour détournement d'un montant de 160.000 euros au préjudice de l'INAMI, durant les années 2007 et 2008. L'intéressé, séropositif, photocopiait les prescriptions de son médecin et se rendait dans diverses pharmacies pour se faire délivrer les remèdes sans éveiller de soupcon. Son investissement était nul, puisque les médicaments étaient entièrement remboursés! Ensuite, il se transformait en fournisseur pour un ressortissant camerounais qui écoulait les pilules en Afrique.

L'INAMI a fini par démasquer le stratagème et a porté plainte au pénal. Résultat : l'individu est incarcéré.

INDUSTRIE PHARMA

La saison du kiwi est de retour

Le modèle dit « kiwi » concerne l'achat de médicaments par l'Etat par adjudication publique : seul celui que l'Etat propose alors est remboursé. Régulièrement, députés et sénateurs de gauches reviennent à la charge avec ce modèle d'origine néo-zélandaise ; ce fut encore le cas de Georges aussi que 20% du chiffre d'affai-Gilkinet (Ecolo) fin février.

La Ministre Onckelinx s'est contentée de promettre une évaluation du système, notamment au regard emploi et innovation.



du manque de continuité des soins qu'il suscite. De son côté, l'Association générale de l'industrie du médicament rappelle qu'une évaluation a déjà été menée par la Chambre il y a quelques années et que les conclusions étaient négatives. Ces représentants soulignent res de l'industrie pharmaceutique belge sont réinvestis en recherche et développement, engendrant

Prothèse amovible complète supra-implantaire

Fig.3. Les piliers de cicatrisation sont remplacés par les piliers prothétiques (piliers Multi-Unit, Brånemark System®, avec leurs capuchons de cicatrisation) vissés au couple recommandé par le fabricant.

La prothèse amovible complète supra-implantaire (PACSI) doit répondre aux critères de qualité de la prothèse complète conventionnelle. la sustentation est assurée par l'appui ostéofibromuqueux. L'intérêt du système d'attachement réside dans son utilisation comme moyen de rétention complémentaire aux joints de la prothèse classique.

Différentes situations cliniques peuvent se présenter :

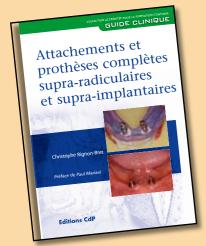
- Réalisation d'une nouvelle prothèse à partir du guide duplicata de la prothèse
- Transformation directe de la prothèse complète en PACSI
- Réfection intégrale de base en PACSI
- Réalisation d'une nouvelle prothèse, ce qui constitue le thème de cet article

> Christophe RIGNON-BRET (reproduit avec son aimable autorisation)

Déja paru dans :

- « Attachements et prothèses complètes supra-radiculaires et supra-implantaires »
- C. RIGNON-BRET

Collection Guide clinique Editions CdP, 2008



Commandez cet ouvrage à l'adresse : http://www.editionscdp.fr

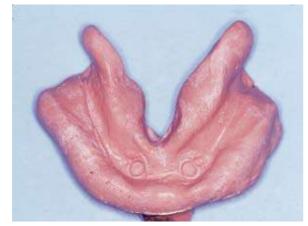


Fig.1. Empreinte primaire mucostatique au plâtre

a conception et la réalisation de toutes les étapes d'une nouvelle PACSI s'imposent dans deux situations cliniques :

- Les implants sont placés sans guide en prévision d'un traitement par PACSI.
- La dépose de la restauration existante détériorée ou qui ne donne plus satisfaction (PACSI ou prothèse fixée sur implants). Dans cette dernière situation clinique, les éléments prothétiques et les piliers sont déposés et des piliers de cicatrisation sont mis en place.

Première séance

Dans ces deux situations cliniques, les étapes de réalisation de la PACSI mandibulaire débutent par une empreinte primaire au plâtre classique, avec un porte-empreinte du commerce (Cerpac), sans déposer les piliers de cicatrisation (fig.1). Le plâtre est le meilleur matériau pour l'enregistrement de la surface d'appui dans une situation de repos et notamment l'enregistrement des volets linguaux. Cette région est particulièrement importante pour la rétention et la stabilisation de la prothèse. Sur le modèle issu de l'empreinte primaire, un PEI ajusté en résine ché-

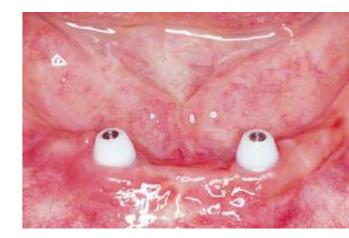
mopolymérisable, avec un bourrelet préfigurant l'arcade mandibulaire également en résine, a été réalisé au laboratoire de prothèse. Il est perforé en regard de la situation des piliers de cicatrisation (fig.2). Il est renforcé du côté vestibulaire et du côté lingual par l'incorporation de fils d'acier rigides de 18/10 de mm de diamètre. Les fils de renfort sont placés au niveau des perforations en regard des transferts et facilitent la rétention du matériau d'empreinte. La continuité du bourrelet est assurée avec des bouchons amovibles en élastomère de haute viscosité (Zetalabor®, Zhermack). Les qualités de ce PEI répondent aux critères standard de conception et de réalisation des PEI ajustés en prothèse amovible complète.

Deuxième séance

- Placer les piliers pour des attachements axiaux ou pour une barre (fig. 3). Des radiographies rétroalvéolaires permettent de s'assurer de l'adaptation correcte de ces piliers sur les implants.
- Régler le PEI et enregistrer les joints. La morphologie du bourrelet de soutien ainsi que les bords du PEI sont classiquement réglés en bouche. Ce réglage s'effectue du côté vestibulaire



Fig.2. Porte-empreinte individuel ajusté au niveau des crêtes et perforé en regard des piliers implantaires



et du côté lingual de façon à permettre l'exécution des mouvements fonctionnels extrêmes de la musculature périphérique et linguale. Les perforations doivent autoriser la mise en place correcte du PEI sans interférences avec les transferts ou les piliers sphériques. Les joints sont enregistrés de manière conventionnelle. L'herméticité obtenue grâce aux bouchons permet de tester l'efficacité des joints sublinguaux ou périphériques réalisés classiquement. Les bouchons sont ensuite retirés.

À NOTER

Une variante consiste à utiliser un polyéther haute viscosité (Permadyne Orange®, 3M) pour révéler les zones en surextension et surépaisseur (fig.4). Des corrections sont faites jusqu'à obtenir un joint périphérique satisfaisant (fig.5). Le matériau est ensuite découpé à l'aide d'un bistouri pour ne conserver que le joint périphérique (fig.6).

• Effectuer l'empreinte secondaire selon un protocole en deux temps. Dans un premier temps, l'empreinte fonctionnelle est réalisée avec des élas-



Fig.4. Contrôle et réglage des bords du PEI avec un polyéther haute viscosité (Permadyne Orange®, 3M). Les zones en surextension ou en surépaisseur sont mises en évidence et supprimées



Fig.5. Enregistrement fonctionnel avec un polyéther haute viscosité

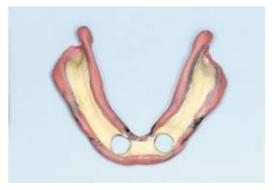


Fig.6. Obtention du joint périphérique et suppression du matériau ayant fusé dans l'intrados du PEI

©Wolters Kluwer France, 2008 ©Wolters Kluwer France, 2008

- ••• tomères et sous pression digitale mais en ayant pris soin au préalable de ne pas disposer l'adhésif du matériau d'empreinte au niveau des parois des perforations. L'empreinte est ensuite désinsérée et vérifiée (fig.7). Le matériau d'empreinte situé en regard des piliers est éliminé avec une lame de bistouri. Les excès de matériaux sont découpés pour autoriser le replacement correct de l'empreinte en bouche pour le deuxième temps. Un enregistrement de l'occlusion est réalisé pour préparer le deuxième temps de l'empreinte sous pression occlusale (fig.8). La relation centrée est enregistrée avec de la résine chémopolymérisable disposée sur les bourrelets de résine du porte-empreinte réglé préalablement à la dimension verticale d'occlusion. Ainsi, le patient retrouve facilement l'occlusion lors du deuxième temps de l'empreinte.
- Régler l'insertion du PEI après mise en place des transferts d'empreinte ou des piliers sphériques. Les perforations du PEI sont éventuellement retouchées pour supprimer toute interférence avec les transferts. On vérifie que le patient peut serrer en occlusion sans interférence (fig.9 et 10).
- L'empreinte de la situation des implants est ensuite réalisée.

IMPORTANT

L'empreinte est replacée en bouche et fermement maintenue sur la surface d'appui pendant que, simultanément, un matériau d'empreinte adapté à la situation clinique (Impregum®, 3M-ESPE, ou plâtre fluide) est déposé autour des piliers ou des transferts en introduisant l'embout fin d'une seringue dans les perforations du PEI. Le patient attend la prise du matériau sous pression occlusale.

• Après la prise du matériau, l'empreinte finale est retirée et vérifiée (fig.11). Les répliques de piliers sont placées dans l'empreinte (fig.12). L'immobilité des répliques est vérifiée et les défauts



Fig. 7. Premier temps de l'empreinte secondaire fonctionnelle avec un matériau de basse ou moyenne viscosité (Imprégum®, 3M)

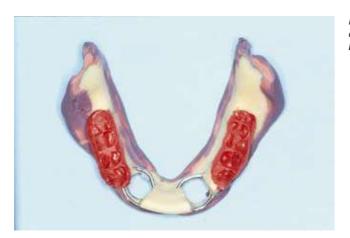


Fig.8. Enregistrement de l'occlusion sur les bourrelets du PEI



Fig.9. Si des transferts sont nécessaires (barre ou certains attachements axiaux), ils sont vissés sur les implants



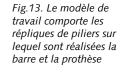
Fig.10. Contrôle en occlusion de l'absence d'interférences entre les transferts et l'arcade antagoniste



Fig. 11. Les analogues de piliers sont placés dans l'empreinte. La précision du replacement est garantie par le plâtre



Fig.12. Les analogues de piliers sont placés dans l'empreinte. La précision du replacement est garantie par le plâtre



éventuels comblés à la cire, puis l'empreinte est transmise au laboratoire de prothèse pour être traitée de façon conventionnelle. Le modèle obtenu prend en compte la différence de dépressibilité tissulaire entre la surface d'appui et les implants dans une situation fonctionnelle et comprend l'ensemble des données pour l'élaboration de la PACSI et éventuellement d'une barre (fig.13). Une empreinte alginate du maxillaire antagoniste a été prise et traitée.

• Choix de la couleur, de la forme et de la dimension des dents en accord avec le patient.

Au laboratoire

Les modèles sont montés en articulateur. Le montage des dents prothétiques sur cire est ensuite réalisé suivant les règles esthétiques et fonctionnelles de la prothèse complète sans oublier les profils d'extrados et la finition des cires.



- Essai du montage esthétique et fonctionnel et validation avec l'accord du patient dans ses composantes occlusales, esthétiques et phonétiques (fig14).
- Réalisation de deux clés, vesti-



Fig.14. Validation clinique du montage esthétique et fonctionnel



Fig.15. Intrados de la PACSI avec le cavalier

©Wolters Kluwer France, 2008 ©Wolters Kluwer France, 2008

Quatrième séance

La PACSI répond ainsi à tous les critères de qualité de la prothèse amovible complète et le système de rétention complémentaire n'interfère pas avec le montage des dents ni avec les profils d'extrados jugés satisfaisants en clinique (fig.15).

Les piliers ou les capuchons de cicatrisation sont retirés et les piliers des attachements axiaux ou la barre sont vissés en bouche selon les couples recommandés par les fabricants (fig16).

Le praticien vérifie le parfait encastrement des matrices sur les piliers des attachements axiaux ou des cavaliers sur la barre lors de l'insertion prothétique (fig.17).

La PACSI est mise en bouche d'abord avec les attachements « désactivés » pour s'assurer de ses qualités de sustentation, de rétention et de stabilité, puis les matrices ou les cavaliers sont activés jusqu'à obtenir une rétention complémentaire suffisante et satisfaisante pour le patient. Les contrôles de l'occlusion lors de la mise en bouche ainsi que les séquences de suivi prothétique sont classiques.



Fig.16. La barre est vissée sur les piliers

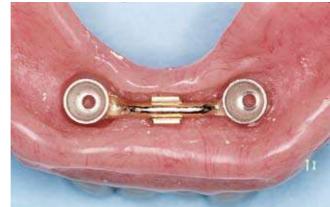


Fig. 17. Vue de l'intrados de la PACSI avec la barre encastrée dans le cavalier. Noter l'espacement latéral du système et du cavalier

CONCLUSION

La PACSI est désormais le traitement de référence pour la prise en charge de l'édentement total mandibulaire. Le gain de rétention obtenu grâce aux implants et aux attachements s'ajoute aux qualités d'une prothèse correctement réalisée. La démarche clinique impose une empreinte en deux temps pour apprécier le comportement différent de la crête édentée, dépressible, et des implants ostéo-intégrés. Elle nécessite également le choix d'un système d'attachement qui autorise un jeu vertical et/ou angulaire pour assurer la pérennité du traitement et limiter les complications prothétiques.

©Wolters Kluwer France, 2008

ATTENTION : Nomenclature « Implants oraux » à partir du 1/5/2009

À partir du 1/5/2009 apparaît dans notre Nomenclature une rubrique « Implants oraux » munie de deux prestations :

308512 [308523] L 1860 (honoraires : 1.617,46) (2 implants mandibulaires, forfait chirurgical)

308534 [308545] L 1745 (honoraires : 1.517,46) (2 implants mandibulaires, forfait d'ancrage prothétique)

Pour ces prestations, le ticket modérateur est de 5% pour le statut Omnio et de 25% pour le statut ordinaire.

Des conditions drastiques accompagnent cette nouveauté :

- Le patient doit avoir atteint son 70è anniversaire.
- Une prothèse amovible complète inférieure, ayant fait l'objet d'un remboursement, doit être en fonction depuis au moins un an. Cette prothèse doit présenter tous les critères de qualité mais néanmoins faire preuve d'un dysfonctionnement grave.
- Les prestations ne peuvent être attestées qu'une seule fois par patient. En conséquence, une obligation de résultat s'applique sur la partie chirurgicale durant une période d'un an. Il n'est par ailleurs pas prévu de maintenance ni de remplacement des pièces prothétiques d'ancrage, une fois passé le délai de contrôle et de suivi d'une durée de 30 jours.



Collège d'Omnipratique Dentaire ASBL

Avenue de l'Europe 40 - 6000 Charleroi Tél. : 0473/41.51.67 - Fax : 071/33.38.05 - Courriel : info@cod.be

Site: www.cod.be

Honoraires et remboursements des prestations dentaires

MISE À JOUR 1/5/2009

Toutes les explications relatives aux nouveautés sur www.cod.be



CONSUL	CODES INAMI AMBULATOIRES			CODES INAMI HOSPITALISÉS		LIBELLE	VALEUR	HONORAIRES		REMB. A.O.			REMB. AIM		T.M. A.O.				T.M. AIM	
<18		et +	<18	10	et +				<18	18	ot ±	<18	18 6	×+ ±	<18	18 (<18	18	nt ±
<u> </u>	10	el T	\10	10	el T	consultation au cabinet d'un praticien porteur	I		×10	101	el T	×10	10 6	el T	×10	101	el T	\10	10	el T
371011	301	1011	371022	301	022	du TPP de dentiste généraliste	N5	19,67	19,67	14,	,92	19,67	19,	67	0	4,	75	0	()
371092	301	1092	371103	301	103	consultation au cabinet d'un praticien porteur du TPP de spécialiste en orthodontie	N6	23,61	23,61	18.	86	23,61	23.	61	0	4,:	75	0	(1
07.1002			071100	- 55.		da 111 de oposidilete en entrodonile	1.10	20,01	20,01		,00	20,01	20,			-,-		Ť		
371114	301	1114	371125	301	125	consultation au cabinet d'un praticien porteur du TPP de spécialiste en parodontologie	N6	23.61	23,61	18.	86	23,61	23.	61	0	4,	75	0	(1
371033		1033	371044		044	consultation à domicile	N11	27.30	27,30	20.		27,30	27,		0	6,8		0	(
371055		1055	371066		066	supplément WE et JF 8-21h	N3	8,50	8,50	6,		8,50	8,5		0	2,		0	(
371070		070	371081	301	081	supplément WE et JF 21-8h	N6,5	18,41	18,41	13,	,81	18,41	18,	41	0	4.	6	0	()
OBTUR/																				
<15 373811	15 à 18	18 et +	<15	15 a 18	18 et +	abturation 1 face dont do lait	lı 20	40.74	<15	15 a 18	18 et +		15 à 18	18 et +		15 à 18	18 et +		15 à 18	18 et +
373833			373822 373844			obturation 1 face dent de lait obturation 2 faces dent de lait	L30 L40	40,74 54,31	40,74 54,31			40,74 54,31			0			0		
373855			373866			obturation 3 faces et + dent de lait	L50	67,89	67,89			67,89			0			0		
374356			374360			pulpotomie et obturation chambre	L29	38,57	38,57			38,57			0			0		
373892			373903			obturation 1 face dent définitive	L30	40,74	40,74			40,74			0			0		
373914			373925			obturation 2 faces dent définitive	L40	54,31	54,31			54,31			0			0		
373936			373940			obturation 3 faces et + dent défininitive	L50	67,89	67,89			67,89			0			0		
373951			373962			restauration cuspide ou bord dent déf.	L60	81,47	81,47			81,47			0			0		
373973	074074	1 004074	373984	074000	1 004000	restauration complète de couronne d.déf.	L70	95,05	95,05	07.40	1 00 07	95,05	07.40	07.40	0		0.70	0	0	_
	374371 374393	304371 304393		374382 374404		obturation 1 face dent définitive obturation 2 faces dent définitive	L20 L30	27,16 40,74		27,16 40,74	20,37 32,90		27,16 40,74	27,16 40,74		0	6,79 7,84		0	0
	374415			374426		obturation 3 faces et + dent défininitive	L40	54,31		54,31	46,47		54,31	54,31		0	7,84		0	0
	374430			374441		restauration cuspide ou bord dent déf.	L50	67,89		67,89	58,76		67,89	67,89		0	9,13		0	0
	374452			374463		restauration complète de couronne d.déf.	L60	81,47		81,47	72,34		81,47	81,47		0	9,13		0	0
<18	18	et +	<18	18	et +				<18	18 (et +	<18	18 €	et +	<18	18 (et +	<18	18	et +
374312	304	312	374323	304	323	traitement et obturation d'1 canal/dent	L44	77,37	77,37	67.	.21	77,37	77,	37	0	10.	16	0	()
374533	304	1533	374544	304	544	traitement et obturation de 2 canaux/dent	L53	93,20	93,20	83	,04	93,20	93,	20	0	10		0	()
374555		1555	374566		566	traitement et obturation de 3 canaux/dent	L80	140,67	140,67	130		140,67	140	,67	0	10,		0	(
374570	304	1570	374581	304	581	traitement et obturation de 4 canaux/dent	L106	186,39	186,39	176	5,23	186,39	186	,39	0	10,	16	0	()
						restauration complète molaire lait ou 1ere		400.00							_					
374474			374485			molaire déf. avec couronne préfab.	L80	108,63	108,63			108,63			0			0		
373590	202	3590	373601	202	8601	utilisation complémentaire techniques adhésives dent déf. ou assimilée /dent	L7,81	10,60	10,60	7,9	ne.	10,60	10,	60	0	2.	_	0	(,
373612		3612	373623		8623	isolation par digue 1X/séance	L7,81	10,60	10,60	7,		10,60	10,		0	2		0	(
	ON de rac		0.0020		7020	iodatori par algao 17400ano	127,01	10,00	10,00	.,,	-	10,00	,	-						
<18		et +	<18	18	et +				<18	18	et +	<18	18 6	et +	<18	18 (et +	<18	18	et +
374754		1754	374765		765	ablation (section et extraction) une racine	L15	30,76	30,76	23		30,76	30.		0	7,0		0	(
374776		776	374780		780	ablation (section et extraction) plurirad.	L20	41,01	41,01	30.		41,01	41,		0	10.		0	(
EXTRAC		1110	014100	004	700	ablation (Section of extraction) plantau.	1220	71,01	41,01		,10	71,01	71,	01		10,	20		,	_
< 18	60 et +	18à60 s.cond.	< 18	60 et +	18à60 s.cond.				< 18	60 et +	18à60 s.cond.	< 18	60 et +	18à60 s.cond	< 18	60 et +	18à60 s.con		60 et +	18à60 s.con
374850 374872			374861 374883			extr. cani. ou mol. lait ou dent déf.	L21,21 L15	33,06 23,38	33,06 23,38			33,06 23,38			0			0		
314012	304850	304894	374003	304861	304905	extr. cani. ou mol. lait ou dent déf. suppl. extraction de dent	L21,21	33,06	23,30	24,80	24,80	23,30	33,06	33,06		7,79	7,79	- 0	0	0
	304872			304883		extraction de dent supplémentaire	L15	23,38		17,54	17,54		23,38	23,38		5,51	5,51		0	0
<18		et +	<18		et +				<18		et +	<18	18 €		<18	18		<18	18	
374931		1931	374942		942	suture de plaie après extr. ou ablation	L12	15,66	15,66		,75	15,66	15,		0	3,9		0	(
374953		1953	374964	304	1964	suture de plaie après ext. ou abl. d. suppl.	L8	10,44	10,44	7,	83	10,44	10,	44	0	2,0	61	0	()
	REVENT								_											
<18	18	et +	<18	18	et +				<18	18 (et +	<18	18 €	et +	<18	18	et +	<18	18	et +
372514			372525			scellement fissure/dent	L10	12,68	12,68			12,68			0			0		
372536			372540		_	scellement fissure/dent supplém.	L7	8,87	8,87			8,87			0			0		
< 18	18 :	à 60	< 18	18 :	à 60	avenue bussel annuel 4	INI7	24.44	< 18	18 8	à 60	< 18	18 à	60	< 18	18 à	60	< 18	18 8	60
371556			371560			examen buccal annuel 1er semestre	N7	21,14	21,14			21,14			0			0		
371571			371582			examen buccal annuel 2e semestre	N7	21,14	21,14			21,14			0			0		
07470	301	593	07/00-		604	examen buccal annuel	N20,96	56,50	40.07	53,	,01	40.01	56,	50		3,4	19		()
371792			371803			nettoyage prophylactique quadrant 1	L10	12,31	12,31			12,31			0			0		
371814 371836			371825 371840			nettoyage prophylactique quadrant 2 nettoyage prophylactique quadrant 3	L10	12,31 12,31	12,31 12,31			12,31 12,31			0			0		
371836			371840			nettoyage prophylactique quadrant 3 nettoyage prophylactique quadrant 4	L10	12,31	12,31			12,31			0			0		
371873			371884			nettoyage prophylactique quadrants cum.	L10	12,31	12,31			12,31			0			0		
	NTOLO	GIE				2 0 - 1 2 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1			,			, , , , .								
15 à 18	18	et +	15 à 18	18	et +				15 à 18	18	et +	15 à 18	18 6	et +	15 à 18	18 (et +	15 à 18	18	et +
371254		254	371265		265	détermination index parodontal (DPSI)	L20	21,55	21,55	16		21,55	21,		0	5,3		0)
	- 551						,		,00	0	, -	, ,				J,		,		

	CODES INAMI AMBULATORES CODES INAMI HOSPITALISËS		IBELLE	VALEUR	HONORAIRES	REMB. A.O.		REMB. AIM			T.M. A.O.			T.M. AIM																																																
CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF		18 et +	< 18	18 et +	18 et +				< 18	18 et +	18 et +	< 18	18 et +	10 of ±	10	18 et +	19 ot ±	< 18	18 et + 1	10 ot ±																																										
handic. 1		1/an	handic.		1/an				(handi		10 et +		icapés)	10 et +		icapés)	10 et +	(handid		io et +																																										
	01696	302153	371700			détartrage quadrant 1	L10	12,68	12,68	9.51	9,51	12,68	12,68	12,68	0	3,17	3.17	0	0	0																																										
		302175		301722		détartrage quadrant 2	L10	12,68	12,68	9,51	9,51	12,68	12,68	12,68	0	3,17	3,17	0	0	0																																										
	01733	302190	371744	301744		détartrage quadrant 3	L10	12,68	12,68	9,51	9,51	12,68	12,68	12,68	0	3,17	3,17	0	0	0																																										
	01755	302212	371766	301766	302223	détartrage quadrant 4	L10	12,68	12,68	9,51	9,51	12,68	12,68	12,68	0	3,17	3,17	0	0	0																																										
371770 3	01770	302234	371781	301781	302245	détartrage quadrants cumulés (≥ 3 dents)	L10	12,68	12,68	9,51	9,51	12,68	12,68	12,68	0	3,17	3,17	0	0	0																																										
1	8 à 40			18 à 40						18 à 40			18 à 40			18 à 40			18 à 40																																											
3	01276			301280		détartrage sous-gingival et surf. quadrant 1	L30	38,03		28,53			38,03			9,5			0																																											
3	01291			301302		détartrage sous-gingival et surf. quadrant 2	L30	38,03		28,53			38,03			9,5			0																																											
3	01313			301324		détartrage sous-gingival et surf. quadrant 3	L30	38,03		28,53			38,03			9,5			0																																											
3	01335			301346		détartrage sous-gingival et surf. quadrant 4	L30	38,03		28,53			38,03			9,5			0																																											
						détartrage sous-gingival et surf. quadrants																																																								
	01350			301361		cumulés (≥ 3 dents)	L30	38,03		28,53			38,03			9,5			0																																											
ORTHODO																																																														
	< 15			< 15						< 15			< 15			< 15			< 15																																											
	05594			305605		examen préliminaire	L50	70,05		52,54			70,05			17,51			0																																											
3	05616			305620		forfait mensuel	L16,5	20,96		15,72			20,96			5,24		$\overline{}$	0																																											
3	05653			305664		forfait mensuel suivi interrup + 6 mois	L16,5	20,96		15,72			20,96			5,24			0																																											
3	05712			305723		forfait mensuel suivi ttmt actif non remb.	L16,5	20,96		15,72			20,96			5,24			0																																											
3	05631			305642		forfait appareil début traitement	L125	158,81		119,11			158,81			39,70			0																																											
	05675			305686		forfait appareil après 6 mois	L125	158,81		119,11			158,81			39,70			0																																											
	05830			305841		examen avec rapport	L20	27,59		20,70			27,59			6,89	\neg	0																																												
	05852			305863		séance de contrôle	L12	15.25		11,44		15,25				3.81		0																																												
	05874			305885		confection de moulages CTD	L15	19,06		14,30												_						_						_				19,06																				4,76	-		0	
							L12	15,25						3,81		0																																														
	305896 305900			contention suivie d' 1 interrup. + 6 mois				11,44			15,25																																																			
	05911			305922		analyse céphalométrique sur téléradio	L10	12,15		9,12			12,15																																																	
	05933			305944		1er forfait traitement 1ere intention <9a	L160	203,28		152,46		203,28			50,82																																															
	05955			305966		2e forfait traitement 1ere intention <9a	L160	203,28	152,46 203,28				50,82			0																																														
PETITE CH		IE BUCC				1																																																								
3	17030			317041		alvéolectomie	K42	49,17		49,17			49,17			0		—	0																																											
3	17052			317063		traitement ostéite alvéolaire	K62	72,59		72,59			72,59		0				0																																											
3	17074			317085		gingivectomie (min 6 dents)	K21	24,59		24,59		24,59		0				0																																												
3	17111			317122		exérèse tumeur bénigne	K10	11,71		11,71	71 11,71		11,71		11,71		11,71		11,71		11,71			0			0																																			
3	17170			317181		frénectomie	K42	49,17		49,17			49,17			0			0																																											
3	17192			317203		incision abcès dentaire	K10	11,71		11,71			11,71		0			0																																												
	17214			317225		extr. sous anesth. générale (≥ 8 dents)	K125	176,72		176,72										176,72																														176,72		0			0							
	17236			317240		extraction de dent incluse	K75	87,81		87,81			87,81			0			0																																											
	17251			317262		extr. sous anesth. générale (< 8 dents)	K75	87,81		87,81			87,81			0	-		0																																											
	17295			317306		prothèses spéciales max.	K400	706,89		706,89			706,89			0			0																																											
SUPPLEME		RESTAT			SURGE		K=0,968			700,09			700,09			- 0			U																																											
	99653					< ou = KouL10 ou N17	K12	12,80		9,60			12,80			3,20			0																																											
	99631					> K/L10 ou N17 et <= K/L25 ou N42	K20	21,34		16,01			21,34			5,33			0																																											
	99616					> K/L25 ou N42 et <= K/L50 ou N85	K40	42,68		32,01					5,33 10,67			0																																												
								64,02						42,68				-	—																																											
	99594					> K/L50 ou N85 et <= K/L75 ou N125	K60			48,02		<u> </u>	64,02			16,00			0																																											
	99572					> K/L75 ou N125 et <= K/L120 ou N200	K80	85,36		64,02			85,36			21,34		—	0	-																																										
	99550					> K/L120 ou N200 et <= K/L180 ou N300	K100	106,70		80,03			106,70			26,67			0																																											
	99535					> K/L180 ou N300 et <= K/L300 ou N500	K120	128,04		96,03			128,04			32,01			0																																											
5	99513					> K/L300 ou N500	K150	160,05		120,04			160,05			40,01			0																																											
				599664		< ou = KouL10 ou N17	K12	19,21		14,41			19,21						4,8		7-		0																																							
				599642		> K/L10 ou N17 et <= K/L25 ou N42	K20	32,01		24,01		32,01						32,01		32,01		32,01																								8			0													
				599620		> K/L25 ou N42 et <= K/L50 ou N85	K40	64,02		48,02			64,02			16			0																																											
				599605		> K/L50 ou N85 et <= K/L75 ou N125	K60	96,03		72,03			96,03			24			0																																											
				599583		> K/L75 ou N125 et <= K/L120 ou N200	K80	128,04		96,03			128,04			32,01			0																																											
				599561		> K/L120 ou N200 et <= K/L180 ou N300	K100	160,05		120,04			160,05			40,01			0																																											
				599546		> K/L180 ou N300 et <= K/L300 ou N500	K120	192.06		144.05			192.06			48.01		0																																												
				599524		> K/L300 ou N500	K150	240.07		180,06		. ,		,			0																																													
< 18	18 e	et +	< 18		et +			2.0,07	< 18	18 (et +	< 18	18	et +	< 18	18 6	et +	< 18	18 et	t +																																										
373575	3035	575	373586		586	soin partiel lors garde organisée, forfait	L58,55	79,50	79,50	70,		79,50	79		0	8,6		0	0																																											

mes 2009 - Supplément détachable - Barèmes 2009 - Supplément détachable - Barèmes 2009 - Supplément détachable - Barèmes 200

PROTHE	AMBULATOIRES		CODES INAMI HOSPITALISÉS	רושפורפ	VALEUR	HONORAIRES		REMB. A.O.		REMB. AIM		T.M. A.O.		T.M. AIM
PROTHE	50 et +	Т	50 et +				1	50et+	Т	50et+	Ι	50et+	I	50et+
< 18	18 à 50		18 à 50	avec accord CTD ou médecin conseil			< 18	18 à 50	< 18	18 à 50	< 18	18 à 50	< 18	18 à 50
378954	307731	378965	307742	prothèse supérieure 1 dent	L376	326,97	326,97	245,23	326,97	310,63	0	81,74	0	16,34
378976	307753	378980	307764	prothèse inférieure 1 dent	L376	326,97	326,97	245,23	326,97	310,63	0	81,74	0	16,34
					_				_					
378954	307775	378965	307786	prothèse supérieure 2 dents	L376	326,97	326,97	245,23	326,97	310,63	0	81,74	0	16,34
378976	307790	378980	307801	prothèse inférieure 2 dents	L376	326,97	326,97	245,23	326,97	310,63	0	81,74	0	16,34
378954	307812	378965	307823	prothèse supérieure 3 dents	L376	326,97	326,97	245,23	326,97	310,63	0	81,74	0	16,34
378976	307834	378980	307845	prothèse inférieure 3 dents	L376	326,97	326,97	245,23	326,97	310,63	0	81,74	0	16,34
378954	307856	378965	307860	prothèse supérieure 4 dents	L376	326,97	326,97	245,23	326,97	310,63	0	81,74	0	16,34
378976	307871	378980	307882	prothèse inférieure 4 dents	L376	326,97	326,97	245,23	326,97	310,63	0	81,74	0	16,34
378954	307893	378965	307904	prothèse supérieure 5 dents	L376	326,97	326,97	245,23	326,97	310,63	0	81,74	0	16,34
378976	307915	378980	307926	prothèse inférieure 5 dents	L376	326,97	326,97	245,23	326,97	310,63	0	81,74	0	16,34
378954	307930	378965	307941	prothèse supérieure 6 dents	L412	358,28	358,28	268,71	358,28	340,37	0	89,57	0	17,91
378976	307952	378980	307963	prothèse inférieure 6 dents	L412	358,28	358,28	268,71	358,28	340,37	0	89,57	0	17,91
378954	307974	378965	307985	prothèse supérieure 7 dents	L412	358,28	358,28	268,71	358,28	340,37	0	89,57	0	17,91
378976	307996	378980	308000	prothèse inférieure 7 dents	L412	358,28	358,28	268,71	358,28	340,37	0	89,57	0	17,91
378954	308011	378965	308022	prothèse supérieure 8 dents	L453	393,93	393,93	295,45	393,93	374,24	0	98,48	0	19,69
378976	308033	378980	308044	prothèse inférieure 8 dents	L453	393,93	393,93	295,45	393,93	374,24	0	98,48	0	19,69
378954	308055	378965	308066	prothèse supérieure 9 dents	L453	393,93	393,93	295,45	393,93	374,24	0	98,48	0	19,69
378976	308070	378980	308081	prothèse inférieure 9 dents	L453	393,93	393,93	295,45	393,93	374,24	0	98,48	0	19,69
378954	308092	378965	308103	prothèse supérieure 10 dents	L526	457,41	457,41	343,06	457,41	434,54	0	114,35	0	22,87
378976	308114	378980	308125	prothèse inférieure 10 dents	L526	457,41	457,41	343,06	457,41	434,54	0	114,35	0	22,87
378954	308136	378965	308140	prothèse supérieure 11 dents	L526	457,41	457,41	343,06	457,41	434,54	0	114,35	0	22,87
378976	308151	378980	308162	prothèse inférieure 11 dents	L526	457,41	457,41	343,06	457,41	434,54	0	114,35	0	22,87
378954	306832	378965	306843	prothèse supérieure 12 dents	L600	521,76	521,76	391,32	521,76	495,68	0	130,44	0	26,08
378976	306854	378980	306865	prothèse inférieure 12 dents	L600	521,76	521,76	391,32	521,76	495,68	0	130,44	0	26,08
378954	306876	378965	306880	prothèse supérieure 13 dents	L600	521,76	521,76	391,32	521,76	495,68	0	130,44	0	26,08
378976	306891	378980	306902	prothèse inférieure 13 dents	L600	521,76	521,76	391,32	521,76	495,68	0	130,44	0	26,08
378954	306913	378965	306924	prothèse totale supérieure	L600	521,76	521,76	391,32	521,76	495,68	0	130,44	0	26,08
378976	306935	378980	306946	prothèse totale inférieure	L600	521,76	521,76	391,32	521,76	495,68	0	130,44	0	26,08
379013	309013	379024	309024	réparation prothèse supérieure	L61,50	53,48	53,48	40,11	53,48	53,48	0	13,37	0	0
379035	309035	379046	309046	réparation prothèse inférieure	L61,50	53,48	53,48	40,11	53,48	53,48	0	13,37	0	0
379050	309050	379061	309061	adjonction 1 dent prothèse supérieure	L85	73,92	73,92	55,44	73,92	73,92	0	18,48	0	0
379072	309072	379083	309083	adjonction 1 dent prothèse inférieure	L85	73,92	73,92	55,44	73,92	73,92	0	18,48	0	0
379094	309094	379105	309105	adjonction dent suppl. prothèse supérieure	L24,50	21,31	21,31	15,99	21,31	21,31	0	5,32	0	0
379116	309116	379120	309120	adjonction dent suppl. prothèse inférieure	L24,50	21,31	21,31	15,99	21,31	21,31	0	5,32	0	0
379131	309131	379142	309142	rebasage prothèse supérieure 1-5 dents	L376	98,09	98,09	73,57	98,09	93,19	0	24,52	0	4,9
379153	309153	379164	309164	rebasage prothèse inférieure 1-5 dents	L376	98,09	98,09	73,57	98,09	93,19	0	24,52	0	4,9
379131	309131	379142	309142	rebasage prothèse supérieure 6-7 dents	L412	107,48	107,48	80,61	107,48	102,11	0	26,87	0	5,37
379153	309153	379164	309164	rebasage prothèse inférieure 6-7 dents	L412	107,48	107,48	80,61	107,48	102,11	0	26,87	0	5,37
379131	309131	379142	309142	rebasage prothèse supérieure 8-9 dents	L453	118,18	118,18	88,64	118,18	112,28	0	29,54	0	5,9
379153	309153	379164	309164	rebasage prothèse inférieure 8-9 dents	L453	118,18	118,18	88,64	118,18	112,28	0	29,54	0	5,9
379131	309131	379142	309142	rebasage prothèse supérieure 10-11 dents	L526	137,22	137,22	102,92	137,22	130,36	0	34,30	0	6,86
379153	309153	379164	309164	rebasage prothèse inférieure 10-11 dents	L526	137,22	137,22	102,92	137,22	130,36	0	34,30	0	6,86
379131	309131	379142	309142	rebasage prothèse supérieure 12-13 dents	L600	156,53	156,53	117,40	156,53	148,71	0	39,13	0	7,82
379153	309153	379164	309164	rebasage prothèse inférieure 12-13 dents	L600	156,53	156,53	117,40	156,53	148,71	0	39,13	0	7,82
379131	309131	379142	309142	rebasage prothèse tot. supérieure	L600	156,53	156,53	117,40	156,53	148,71	0	37,51	0	7,82
379153	309153	379164	309164	rebasage prothèse tot. inférieure	L600	156,53	156,53	117,40	156,53	148,71	0	37,51	0	7,82
RADIOL	OGIE													
< 18	18 et +	< 18	18 et +		1		< 18	18 et +	< 18	18 et +	< 18	18 et +	< 18	18 et +
377016	307016	377020	307020	radiographie extrabuccale	N26	22,47	22,47	16,86	22,47	20,23	0	5,61	0	2,24
377031	307031	377042	307042	radiographie intrabuccale	N13	11,23	11,23	8,43	11,23	10,11	0	2,80	0	1,12
377053	307053	377064	307064	radiographie intrabuccale suppl.	N8	6,91	6,91	5,19	6,91	6,22	0	1,72	0	0,69
377090	307090	377101	307101	radiographie panoramique (1 x/an)	N41	38,34	38,34	28,76	38,34	34,51	0	9,58	0	3,83
377112	307112	377123	307123	télé 1 cliché (1 x/an)	N40	34,56	34,56	25,92	34,56	31,11	0	8,64	0	3,45
377134	307134 TS ORAUX	377145	307145	télé 2 clichés (1 x/an)	N55	47,52	47,52	35,64	47,52	42,77	0	11,88	0	4,75
IMIT LAN	70 et +		70 et +					70 et +		70 et +		70 et +		70 et +
	308512		308523	2 implants machoire inf. (acte chirurgical)	L1860	1617,46		1213,10		1536,59		404,36		80,87
	308534		308545	2 implants machoire inf. (piliers + ancr.)	L1745	1514,46		1138,10		1441,59		376,36	I	72,87



Medicotronix s.a.







Limax Touch Owandy «maitre - achat, intuitif»



Visteo d'Owandy Capteur le plus avancé

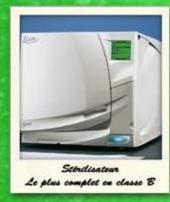
Invitation

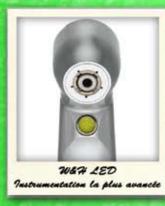
Journées d'informations dentaires :

vendredi 15 mai de 10 à 20 heures samedi 16 mai de 10 à 18 heures dimanche 17 mai de 10 à 18 heures









Pourquoi acheter bien loin, ce que vous avez tout près ? Venez donc nous rendre visite ... suivez le renard (Fox)

La dernière née de la gamme Galbiati, La Fox easy

Invitation

Medicotronix, Zoning de Fleurus, Av. de l'Esperance, 44, 6220 Fleurus
Tel: 071/87.78.73, Fax: 071/81.98.75 email: medicotronix@skynet.be - www.medicotronix.be

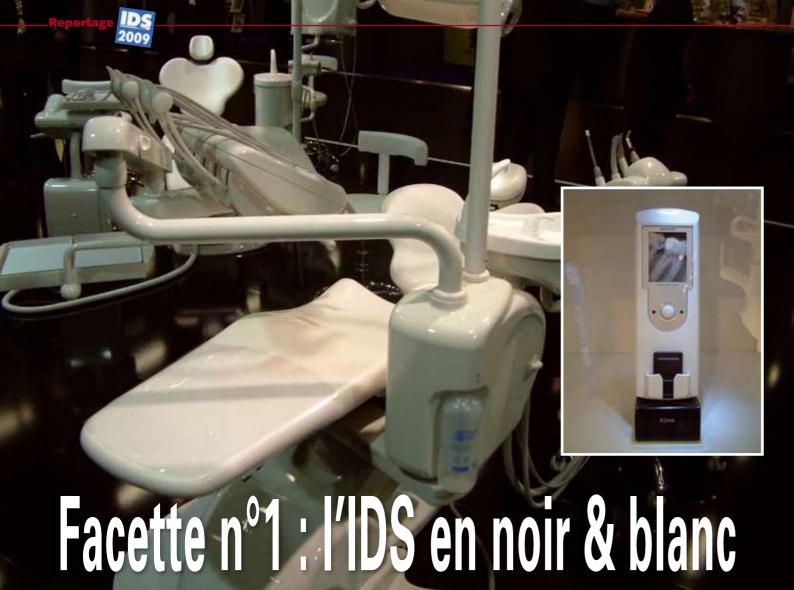


Non, ce n'est pas une illusion d'optique. Pour cerner au mieux les besoins de nos clients professionnels, nous nous mettons à leur place. Nous adoptons le même regard qu'eux. Nous prenons le pouls de leur secteur d'activité. Résultat: nous pouvons les conseiller en toute connaissance de cause. Qu'il s'agisse de la gestion quotidienne de leurs affaires bancaires, de leurs projets d'avenir ou de leurs assurances, ils bénéficient de l'ensemble des services de Fortis Banque. Car finalement notre métier, c'est d'être banquier et assureur.

Vous cherchez, vous aussi, un interlocuteur qui comprend votre point de vue? Rendez-vous vite à l'agence Fortis Banque la plus proche et demandez une entrevue avec un conseiller qui connaît votre métier.

FORTIS BANQUE





ne première impression, dès le début de notre visite : la majorité des installations présentées sont en noir, gris ou blanc, comme si la crise actuelle devait laisser des traces jusque dans le choix d'une installation que nous achetons pour 10 ou 15 ans. Le blanc et le noir ont toujours eu un certain succès mais, cette année, il semble que ce soient les « couleurs » prédominantes. Allons-nous tous succomber à la sinistrose ?























Facette n°3: l'IDS et les nouveautés

videmment, l'International Dental Show, tous les deux ans, est l'occasion de découvrir pour chaque marque les toutes dernières nouveautés ainsi que l'évolution des technologies. Nous n'avons pas trouvé de nouveauté révolutionnaire même si l'informatique continue d'envahir les cabinets dentaires et les laboratoires. La conception assistée par ordinateur est presque devenue une banalité. Les empreintes électroniques évoluent également vers de plus en plus de précision et aussi vers une plus grande surface de travail. Les détecteurs de carie sont aussi à la mode.

Nous avons découvert quelques innovations pour vous en interrogeant nos partenaires présents sur place.

C'est ainsi que Pierre Heusen nous a présenté le nouveau Power Tower chez Durr Dental. Il s'agit d'une unité regroupant compresseur, moteur d'aspiration et séparateur d'amalgame dans une seule armoire parfaitement insonorisée. Cela autorise par exemple son placement dans une salle de stérilisation sans qu'aucun bruit ne dérange les personnes qui y travaillent. Compact, avec une hauteur totale de 120 cm et une surface au sol de 0,3 m², il reste ce-

pendant modulable et ne dégage qu'un niveau sonore maximal de 54 dB.

Chez Septodont, Zara Mekahli nous annonce l'arrivée prochaine sur le marché belge de la carpule d'anesthésique d'une contenance de 1ml. Cela répond parfaitement à une demande régulièrement formulée depuis quelques années: l'évolution des techniques d'anesthésie dentaire permet actuellement de réduire la quantité d'anesthésique injecté. Afin d'éviter le gaspillage, il est donc maintenant utile de disposer de carpules de moindre contenance.

De passage sur le stand Galbiati, nous avons rencontré toute l'équipe de Médicotronix. L'occasion pour Grégory De Coster de nous présenter la nouvelle unité Fox dont le groupe hydrique va servir de base à l'ensemble de la gamme. Tout est possible au niveau de l'équipement avec également une installation « ambidextre » et une autre spécialement conçue pour les orthodontistes. À découvrir également, le G-Laser 8 de Galbiati.

Nous avons également rencontré Georges Mardaga sur le stand I-Dent, la société qui fabrique le miroir rotatif Ever-Clear. Ici aussi, tout est conçu pour un confort de travail accru.













Eclairage puissant de plus de 35 000 lux sans perte de qualité au fil du temps

Durée de vie supérieure à 50 000 heures, sans changement d'ampoule

Ombres portées quasi nulles grâce aux miroirs paraboliques latéraux brevetés FARO

Silence de fonctionnement garanti par l'absence de ventilateur

Pas de chaleur dégagée



www.farofrance.com



Maniabilité parfaite - 3 axes de rotation

Faible consommation électrique pour une luminosité exceptionnelle

Version à interrupteur ou photocellule

Poignées amovibles stérilisables Hygiène parfaite

Nettoyage facile sans perte de temps





Arseus Pyramid Building - Textielstraat 24 - 8790 Waregem - dental@lamoral.be - www.lamoral.be



Dental Quality offre au dentiste un service de qualité pour l'aménagement de son cabinet. Qu'il s'agisse d'unités dentaires, d'éclairage, de solutions en matière de radiologie ou d'architecture, nous pensons avec vous afin de répondre à toutes vos exigences et vous aidons à faire le bon choix.

Nous associons l'expérience de nos différents spécialistes à des conseils cohérents et nous suivons votre projet jusque dans le moindre détail. Vous pourrez ainsi exercer votre profession avec minutie - et surtout, en toute sérénité.

Vous souhaitez découvrir notre approche? Dans ce cas, appelez-nous pour un rendez-vous ou une visite de notre salle d'exposition. Notre adresse: Dental Quality, Domaine de Willambroux - Chaussée de Mons 47, 1400 Nivelles - tél.: 067/844 284 - www.dentalquality.be



DE VOTRE PROFESSION





Facette n°4 : l'IDS et les Belges







IDS 2009 en chiffres

L'IDS 2009, c'était tout d'abord plus de 106.000 visiteurs. Ceux-ci ont parcouru les 138.000 m² d'exposition qui rassemblaient 1.820 exposants. Les firmes présentes venaient de 57 pays différents, ce qui représentait une augmentation de 10% d'exposants internationaux. Selon une enquête réalisée auprès des visiteurs, 74% d'entre eux étaient satisfaits ou très satisfaits de leur visite. Et 80% ont déjà annoncé leur retour à la prochaine édition en 2011, du 22 au 26 mars à Cologne.



PROMOTIONS "HENOSTATIQUES"!

HEMOCOLLAGENE Eponges en blister 24 éponges hémostatiques Stériles ■ Résorbables ■ A usage unique Origine bovine ■ Réf. PH2

GELOPACK

Eponges

30 éponges de gélatine

- Stériles
- Résorbables
- Origine porcine









RESORCELL

Boulettes Cellulose oxydée

- 50 boulettes hémostatiques
- Stériles & résorbables
- Origine végétale



RESORCELL Poudre

Cellulose oxydée

- 2 a poudre hémostatique
- Stérile & résorbable
- Origine végétale
- Réf. PH13





RESORCELL

Gaze

■ 10 x 5 x 1,25cm

- Stérile & résorbable
- Origine végétale
- Réf. PH14



SEPTODONT NV-SA

Av. de la Constitution 87 ● B-1083 Bruxelles ● Tél. +32 (0)2 425 60 37 ● Fax +32 (0)2 425 36 82 commande@septodont.be • www.septodont.be

Courrier des lecteurs

Un ostéopathe kiné est-il compétent pour un traitement purement orthopédique dento-facial (occlusion croisée unilatérale en denture lactéale)?

L'orthopédie dento-faciale est une branche de l'art dentaire et, à ce titre, tombe sous le coup de l'Arrêté royal du 1/6/1934, dont l'article 1er stipule que nul ne peut exercer l'art dentaire s'il n'est porteur du diplôme de licencié en science dentaire (lire aussi: master). Cependant, l'article 3 de cet Arrêté précise l'étendue de l'art dentaire: "toutes les manoeuvres sanglantes ou non sanglantes ainsi que les manipulations même accessoires pratiquées dans la bouche de patients et ayant pour but de préserver, guérir, redresser ou remplacer les organes de la mastication; manoeuvres et manipulations comprises dans la dentisterie opératoire, la prothèse buccale et l'orthodontie [...]. Il en est de même des diagnostics et pronostics préalables à ces manoeuvres et manipulations."

En d'autres termes, les manipulations pratiguées en dehors de la bouche des patients semblent échapper à l'art dentaire stricto sensu, pourvu que le diagnostic ait bien été posé par un praticien de l'art dentaire.

J'ai lu dans une revue comptable que, en cas de facturation tiers-payant, le recu fiscal doit rester attaché à l'attestation de soins donnés. Est-ce exact ?

Non. Le recu fiscal est la preuve de son paiement pour le patient.

Si un paiement a bien eu lieu (par exemple : le ticket modérateur), il convient de remettre le reçu au patient afin qu'il détienne sa preuve. Si aucun paiement n'a eu lieu (par exemple dans les cas où le ticket modérateur est établi à 0 euro, ou si le

Les manipulations extra-buccales en vue de corriger les troubles de l'occlusion constituent-elles une forme d'art dentaire?



paiement se fait par voie bancaire), le reçu doit être détaché et conservé avec le double de l'attestation : c'est en effet la preuve matérielle réclamée par le contrôleur pour justifier l'absence de recette en liquide.

Cette matière est réglée par l'Arrêté ministériel du 17 décembre 1998, déterminant le modèle et l'usage du reçu-attestation de soins et du livre journal à utiliser par les praticiens de l'art dentaire.

D'après ce qui a été publié récemment dans une revue dentaire, les honoraires de l'accréditation seraient nets d'impôt. Il me semblait avoir compris le contraire. Qu'en est-il exactement ?

Comme toute recette professionnelle, l'honoraire d'accréditation est soumis à l'impôt. Cette évidence est fréquemment rappelée par le fonctionnaire dirigeant de l'INAMI, dans ses communications relatives à l'accréditation. Il s'agit simplement de l'application du droit commun.

Naturellement, en contrepartie, les frais exposés pour obtenir cet honoraire d'accréditation sont déductibles. En annexe de chaque confirmation d'inscription, le COD adresse, au plus tard le lendemain du règlement, un document fiscal en vue d'exercer cette déductibilité.

L'honoraire d'accréditation est versé sur le compte de ma société. L'administration n'accepte pas cet usage, car l'honoraire ne figure pas dans ma déclaration personnelle. Elle me demande à l'avenir de faire établir la fiche au nom de la société, croyez vous que l'INAMI acceptera?

L'honoraire d'accréditation correspond à des vacations prestées par le dentiste pour le compte de sa société ; c'est donc la société qui est rémunérée et paie les frais relatifs, en ce compris les émoluments du

L'INAMI ne délivre pas de fiche 281.50, mais simplement une déclaration d'intention de verser les honoraires. C'est donc la réalité du versement in concreto qui détermine la méthode d'imposition, dans le cas d'espèce un assujettissement à l'ISOC et non à l'IPP.

Ne rêvons pas : l'honoraire d'accréditation est bel et bien soumis à l'impôt !



Un congrès interactif à Anvers, présenté par et pour les équipes dentaires

- Cláudio Pinho & Rogerio Zambonato
 - "Dental and Facial esthetics: searching for the balance"
- Sydney Kina & Paulo Fernando Mesquita de Carvalho
- "Minimally invasive esthetic procedures: maximum with minimum"
- Murillo Calgaro & Villaroel Milko
- "Optimal digital communication between lab and dentist"
- Professeur Eric Rompen
 - "New trends in bone augmentation procedures"
- Professeur Groisman Mario
 - "Ultimate implant esthetics: Immediate implant placement post extraction in the esthetic zone"
- Eric Van Dooren & Christian Coachman
- "The pink composite revolution: a simple and predictable alternative for difficult implant cases"
- Professeur Marc Lamy
 - "Predictable occlusal concepts"

La traduction simultanée vers le français est disponible.

NE RATEZ PAS CET ÉVÉNEMENT! INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

Si vous n'avez pas reçu le programme ou pour toute inscription, veuillez nous contacter via téléphone au 02/467 41 90, via fax 02/467 41 80 ou via courriel marketing.belgium@nobelbiocare.com











••• Combien de temps doit-on garder les doubles des carnets d'attestations ?

La prescription à considérer est le délai spécial d'imposition IPP ou ISOC (art.354 alinéa 2 CIR92) et les obligations du contribuable qui en découlent en matière de pièces justificatives (art.315 et 315bis CIR92), soit :

- Pour les exercices d'imposition jusque 2009 (revenus de 2008) : 5 ans (AR 10.04.1992, M.B. 30/07/1992)
- Pour les exercices d'imposition à partir de 2010 (revenus de 2009) : 7 ans Cette modification trouve sa source dans la loi-programme du 22/12/2008 (M.B. 29/12/2008).

J'ai une nouvelle patiente qui se sent obligée de suivre un traitement prothétique coûteux chez un Confrère, alors qu'elle ne peut en assumer la charge en ce moment. Elle a signé un devis et versé un acompte. Peut-elle encore se désister?

Les relations entre un praticien (notamment de l'art dentaire) et son patient ne sont pas régies par le droit commun (par exemple le droit commercial) mais bien par la loi du 22/8/2002 (M.B. 26/9/2002) relative aux droits du patient.

L'art.8§1 stipule que "le patient a le droit de consentir librement à toute intervention du praticien professionnel moyennant information préalable. Ce consentement est donné expressément, sauf lorsque le praticien professionnel, après avoir informé suffisamment le patient, peut raisonnablement inférer du comportement de celui-ci qu'il consent à l'intervention." On peut naturellement déduire que le versement d'un acompte d'honoraires et/ou la prise d'un rendez-vous constitue une indication de consentement.

Toutefois l'art.8§4 vient au secours du patient qui "a le droit de refuser ou de retirer son consentement pour une intervention. A la demande du patient ou du praticien professionnel, le refus ou le retrait du consentement est fixé par écrit et ajouté dans le dossier du patient." On peut supposer que dans ce cas,

les honoraires à régler sont calculés au pro rata des travaux réalisés et des frais engagés. Si le traitement n'a pas débuté, ces honoraires et frais sont vraisemblablement très peu élevés.

Il est remarquable que la loi ne prévoit aucune obligation de motivation du refus ou du retrait de consentement.

La plupart du temps, ces questions se règlent à l'amiable. Dans le cas rapporté, on doit conseiller à la patiente d'écrire un courrier recommandé au praticien, dans lequel elle signale son retrait de consentement pour l'intervention envisagée, en faisant référence particulière à l'art.8§4 de la loi du 22/8/2002. Libre à elle de demander en sus un état d'honoraires et frais, et le remboursement de la partie excédentaire éventuelle.

Voici une source officielle d'informations complémentaires : http://www.belgium.be/fr/sante/soins_de_sante/droits_du_patient/

Les terminaux de paiement : une aide précieuse et une offre pas toujours honnête...



J'ai lu qu'une société dentaire propose des prix avantageux pour les terminaux de paiement. Me conseillez-vous d'y souscrire ?

L'intérêt d'un terminal de paiement au cabinet dentaire n'est plus à démontrer. Méfiez-vous toutefois, dans ce domaine comme dans d'autres, des sirènes de certains intermédiaires.

En effet, les prix Atos Worldline « Offre spéciale réservée aux membres » qu'une société dentaire vante actuellement ne sont autres que... les prix publics obtenus par n'importe quel client (exemples : Banksys Essential à 23,24 euros/mois, Abonnement Horizon à 21,55 euros/mois ou encore 0,07 euro par transaction Bancontact/Mister Cash).

Bulletin (ou copie) à renvoyer complété au COD asbl, avenue de l'Europe 40, 6000 Charleroi ou par fax au 071 33 38 (
ou à retranscrire par mail à l'adresse info@cod.be

Nom & prénom (facultatif) :							
QUESTI	ION 🗆 🤋	SUGGESTION	CRITIQUE	☐ ENCOURAGEMENT			

Emploi

CHERCHE dentiste pour collaboration longue durée Brabant wallon. Tél.: 0496/71.32.89.

CHERCHE consoeur(frère) UCL ou ULg 1 à 3 jours/semaine région Huy/ Liège pour collaboration longue durée. Tél.: 085/23.29.05.

Dentiste expérimenté CHERCHE mitemps en cabinet privé ou clinique. Tél.: 02/343.75.63.

Cabinet dentaire Bruxelles CHERCHE dentiste généraliste (F) 1 jour/semaine. Tél.: 02/524.34.60.

pour compléter une équipe. Tél.: dentaire à Bruxelles. Rez 60 m² + unit 0475/50.07.65.

Matériel

A VENDRE Gendex DenOptix ceph + PC 4000 euros. Appareil ortho-télé Asahi Panoramax 2000 euros. Dekoninck Tél.: 0477/43.28.81.

A VENDRE fauteuil Pelton program. électr. pour interventions aspir. mobile Durr instrum. éclairage plafond. Tél.: 0476/91.62.34.

A VENDRE détartreur Soniflex (2005) 400 euros matériel ortho + 13 pinces 720 euros stérilisateur 200 euros. Contact: richardv@swing.be.

A VENDRE cause retraite pano Fiad TBE à emporter 1000 €uros + petit AVENDRE cause place (démén.) bcp matériel (daviers, petit unit, armoires livres bibliophilie liste et prix sur dem. diverses). Tél.: 0475/40.12.09.

Avenue de l'Europe 40

Bon pour une annonce gratuite

à renvoyer au JOD c/o COD

ou par fax au 071 33 38 05 ou mail: info@cod.be

A VENDRE unit Castellini fauteuil marron + séparateur Ag + aspi chirurgicale + RX murale + armoires Baisch. Bon état. Tél.: 0476/92.61.34.

Remise / reprise / immo

Cabinet A CEDER en Ardennes région Houffalize avec accompagnement si souhaité. Tél.: 0495/57.40.65.

Cabinet dentaire en pleine activité 2 fauteuils A REMETTRE pour cause fin de carrière prov. Luxembourg. Tél.: 061/50.43.62.

Metz centre VENDS cab. 2 faut. avec ou sans murs. Tél.: 0033/614.19.71.74.

Centre médical CHERCHE dentiste A VENDRE cause fin carrière cabinet Planmeca 2002 pano etc petit prix. Tél.: 0496/82.82.16.

> Cabinet A VENDRE Bruxelles CEE 25 ans tout équipé 1 fauteuil pano poss. 2è fauteuil ou labo ou prof. méd. Tél.: 0474/74.32.32 après 19h.

Divers

6000 Charleroi

PERDU le 27/03 à Jambes Acinapolis activité COD 2 alliances seuls souvenirs de mes parents. Tél.:0478/23.04.21.

Vacances A LOUER villa avec piscine 4 kms de la mer 8 pers. 4 ch. 3 sdb. La-belle-languedocienne.com. Tél.: 084/38.89.19.

Contact: fa945254@skynet.be.

Vous êtes Licencié en Science Dentaire ou Master en Science Dentaire.

Vous disposez d'un grand appétit pour les matières scientifiques.

Vous faites preuve d'esprit de svnthèse.

Vos capacités rédactionnelles sont élevées.

Votre but professionnel est la qualité des soins...

Alors rejoignez l'équipe du JOD!

Nous pouvons vous proposer un épanouissement personnel dans une ambiance haut de gamme.

Contacts: info@cod.be

Offre d'emploi ou de collaboration, recherche d'un interim ou d'une reprise de cabinet, matériel dentaire à vendre, plateau professionnel à louer...?

N'hésitez plus et pensez JOD!

Et en plus : c'est gratuit.

Offre réservée aux praticiens.

La rédaction se réserve le droit de ne publier que les

annonces présentant les caractéristiques légales

et déontologiques en vigueur.

Néanmoins, le JOD ne peut être tenu responsable du

contenu, de la nature ou des conséquences des annon-

ces publiées.





I-Max Touch

Panoramique numérique



- Ecran tactile intuitif. Vision en temps réel de l'image radiologique et zoom
- Exporter l'image directement sur clé USB
- Intégration 100% compatible dans le logiciel Julie / QuickVision
- Piloter l'appareil en réseau sur tous les postes du cabinet
- Option Ceph avec capteur amovible ou fixe
- CCD Haute Définition
- 12 programmes



image acquise sur clé USB

Owandy Benelux

68 Chaussée Bara 1420 Braine L'Alleud Belgique Tél: + 32 (0)2 384 30 99 info-benelux@owandy.com www.owandy.com



Il est arrivé – le moment idéal de moderniser le diagnostic dans votre cabinet. Avec l'utilisation des écrans radioluminescents flexibles, réutilisables et la technologie de pointe du nouveau Dürr VistaScan Perio. > Tous les formats intra-oraux > une qualité d'image de diagnostic jusqu'à une résolution de 40 PL/mm au moyen de la technologie Dürr PCS > aucun temps d'attente grâce au système de cassettes à multi insertions Dürr et au fonctionnement complètement automatisé y compris l'effacement > Status intermédiaire avec 8 clichés en 30 secondes environ. Décidez-vous pour la compétence dans le diagnostic dentaire: Demandez à votre distributeur dentaire le nouveau Dürr VistaScan Perio et informez-vous sur www.vistascanperio.info! DÜRR DENTAL BELGIUM B.V.B.A., Molenheidebaan 97, 3191 Hever, Tel. 0 15 61 62 71, Fax 0 15 61 09 57, info@durr.be



LES IDEES FONT LE PROGRES. WWW.DURR.BE



Bulletin à renvoyer complété au COD avenue de l'Europe 40, 6000 Charleroi ou fax au 071 33 38 05 Renseignements complémentaires éventuels au 04 73 41 51 67 ou www.cod.be

Insc	vi n	+ia	
		1 1 L.	4

N°	om & prénom :	_	ÉCRIRE ISIBLEMEN' CAPITALES !	-
	dresse :		E POUVONS DONNI	
Co	ode postal : Localité :	À DES BULLET	INS ILLISIBLES OU	INCOMPLET
GS	SM : Mail:			
No	om & adresse pour l'attestation fiscale, si différent :			
	,			
••••				
	 Inscription(s) a cotisation 2009 est gratuite, et je m'inscris aux activités de formation continue du COD selor 	n les modalités s	suivantes :	
	Prothèse amovible complète : de l'examen initial au suivi (sa 6/06/2009) - Bruxelles			
	□ Base	1 X 190 =		EUR
	□ «Conjoint/collaborateur» ⁽¹⁾ ou «Jeune/étudiant» ⁽²⁾	1 X 185 =		EUR
	☐ J'emmène mon (mes) assistante(s)nombre :	X 95 =		
	☐ J'emmène mon (mes) technicien(s)nombre :	X 185 =		
	☐ Frais en cas de règlement reçu après le 31/5/2009	+ 50 =		EUR
	Imagerie : entrons dans la quatrième dimension ! (ve 2/10/2009) - Namur			
	Base	1 X 190 =		EUR
	□ «Conjoint/collaborateur» ⁽¹⁾ ou «Jeune/étudiant» ⁽²⁾	1 X 185 =		
	☐ J'emmène mon (mes) assistante(s)	X 95 =		
	☐ Frais en cas de règlement reçu après le 25/9/2009	+ 50 =		EUR
	Dites "Précieux comme l'émail" ! (sa 7/11/2009) - Charleroi	4 3 4 4 4 4 4 4 4		E
	□ Base	1 X 190 =		
	□ «Conjoint/collaborateur» ⁽¹⁾ ou «Jeune/étudiant» ⁽²⁾	1 X 185 = X 95 =		
	☐ J'emmène mon (mes) assistante(s)	x 95 = + 50 =		EUR EUR
_		+ 50 =		LUK
	Dental Thema Day « Bruxisme » (sa 12/12/2009) - Bruxelles	1 V 100		FLID
	☐ Base	1 X 190 = 1 X 185 =		
	J'emmène mon (mes) assistante(s)nombre :	X 95 =		
	J'emmène mon (mes) technicien(s)nombre :	X 185 =		
	☐ Frais en cas de règlement reçu après le 5/12/2009	+ 50 =		
	Trais en eas de regionnent reçu après le 37 12/2003			
		<u>Total</u> =		EUR
2.	Réductions (Lire les conditions sur www.cod.be)			
	Je m'inscris simultanément à 3 formations : je déduis une réduction-fidélité globale de 50 EU	IR		EUR
	Je m'inscris simultanément à 4 formations : je déduis une réduction-fidélité globale de 100 E			EUR
	J'ai coché le montant «conjoint/collaborateur» ⁽¹⁾ ou «jeune/étudiant» ⁽²⁾ , je précise donc ci-de ⁽¹⁾ Nom du conjoint ou collaborateur inscrit réglant le montant de base : ⁽²⁾ Année du diplôme et université (2006 et plus tard) :	essous		
	· ·	<u>al à régler</u> =		EUR
	<u></u>	g		
3.	Règlement (Les places sont attribuées par ordre de réception du règlement)			
_	Je verse <u>ce jour</u> le montant de l'inscription sur le compte du COD 001-3545567-02 (IBAN : B	E 22 00 12 E4EE	6702 DIC . CED	ADEDD)
	·	E 32 00 13 5455	6/02 - BIC : GEB	ABEBB)
Ц	Veuillez charger ma carte de crédit			
	EUROCARD			
	□ VISA □ Massectare N°	exp.	/	
		ш . Ш		
	Nom & prénom du titulaire figurant sur la carte :			
	a pronont du diculario inguitatic sui in carto i			

4. Validation

Date : Signature :





CASTELLINI

Castelbel

Zoning Wavre Nord

14, Avenue Sabin - B-1300 WAVRE - BELGIQUE Tel: +32(0) 10 818 343 - Fax: +32(0) 10 816 851

E-mail: info@castelbel.be